

## Communiqué de presse

Zurich, le 10 juillet 2024

### **SFP AST Swiss Real Estate : apport de capitaux dépassant CHF 51.5 millions**

- Clôture fructueuse de la collecte de capitaux à hauteur de CHF 38.5 millions
- L’option « Réinvestissement » choisie par quelque 90% des investisseurs renforce le capital propre de CHF 13.0 millions supplémentaires
- Les parts sociales résultant de la collecte de capitaux seront libérées le 17 juillet 2024

**SFP Fondation de placement a mené à bien une nouvelle collecte de capitaux pour le groupe de placement SFP AST Swiss Real Estate, enregistrant des souscriptions d’investisseurs tant existants que nouveaux. Désormais, 119 investisseurs détiennent des parts dans le groupe de placement.**

Le résultat du choix proposé entre distribution en espèces au titre de l’exercice 2023 ou réinvestir est également réjouissant : environ 90% des investisseurs ont opté pour le réinvestissement.

L’apport de capitaux permettra de poursuivre le développement du portefeuille de projets présenté dans le cadre de la collecte de capitaux. Au premier semestre 2024, quatre biens immobiliers, d’une valeur vénale cumulée de CHF 87.1 millions, ont déjà été intégrés dans le groupe de placement. La valeur vénale du portefeuille au 30 juin 2024 s’élève ainsi à CHF 762.4 millions. Au second semestre, d’autres objets du pipeline seront exploités, pour une valeur vénale de CHF 70.0 millions (évaluation des acquisitions). Le taux d’endettement au 30 juin 2024 s’élève à 19.9%.

#### **Informations complémentaires**

Le rapport annuel et les prospectus du groupe de placement concerné peuvent être consultés sur [SFP AST Swiss Real Estate](https://www.sfp-ast.ch).

**Plus d'informations****Philippe Rothlin**  
**Directeur**SFP Fondation de placement  
+41 43 344 74 26  
[rothlin@sfp.ch](mailto:rothlin@sfp.ch)**Dr Patrick Sege**  
**Head Client Relationship Management & Marketing**Swiss Finance & Property SA  
+41 43 344 61 31  
[sege@sfp.ch](mailto:sege@sfp.ch)**Matthias Flückiger**  
**Portfolio Manager**Swiss Finance & Property Funds SA  
+41 43 344 62 59  
[flueckiger@sfp.ch](mailto:flueckiger@sfp.ch)**SFP Fondation de placement**

La SFP Fondation de placement compte trois groupes de placement. La direction est déléguée à la Swiss Finance & Property Group AG, la gestion de fortune à la Swiss Finance & Property Funds SA et à la Swiss Finance & Property SA. Le prospectus avec les directives de placement intégrées, les statuts et le règlement, ainsi que le rapport annuel actuel ou les factsheets peuvent être obtenus auprès de la SFP Fondation de placement. Sont admises comme investisseurs directs les institutions de prévoyance exonérées d'impôts domiciliées en Suisse et les personnes morales qui gèrent des placements collectifs d'institutions de prévoyance exonérées d'impôts, qui sont surveillées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et qui investissent auprès de la fondation de placement exclusivement des fonds pour ces institutions. Vous trouverez de plus amples informations sur [www.sfp-ast.ch](http://www.sfp-ast.ch).

**Disclaimer**

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations relatives au futur, par exemple des attentes, des plans, des intentions ou des stratégies concernant l'avenir. De telles déclarations sont soumises à des incertitudes et à des risques. Par conséquent, le lecteur doit être conscient que ces déclarations peuvent différer des événements futurs réels. Toutes les déclarations de ce communiqué de presse orientées vers le futur reposent sur des données à la disposition de Swiss Finance & Property SA au moment de sa publication. La société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives du présent communiqué de presse à une date ultérieure en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du code suisse des obligations et de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin). Les décisions d'investissement doivent être fondées exclusivement sur les statuts et le prospectus, qui présente les risques associés à un investissement. Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de l'ordonnance sur les fondations de placement (OFP) ou de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) ou de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les décisions de placement doivent être prises exclusivement sur la base du prospectus. Ce communiqué de presse sert uniquement à des fins d'information et ne s'adresse expressément pas aux personnes dont la nationalité ou le domicile interdit l'accès à de telles informations en vertu de la législation en vigueur.